

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pti confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0015994

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5572 Société : Nam 137681
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : A.C.H.MAOUI A.D.BEL HADJ
 Date de naissance : 01-06-1958
 Adresse : la Situelle
 Tél. 06 99 77 89 14 Total des frais engagés : 1534,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Dr. Ahmed LAKALECH
 Médecine Générale
 Hay Lamia Ben Youssef
 Hay Mohammadi-Casablanca
 Tel: 05 22 20 81 33

Date de consultation : 15/11/2022
 Nom et prénom du malade : A.C.H.MAOUI Jihane Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : vergis
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pti confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : camarau Le : 15/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : AA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/11/2022	7	150,00		Jr.Ahmed LAKALECH Médecin Généraliste Hay Lamia Blok 6 - N°2 bis Hay Mohammedi-Casablanca Tél:05 22 02 81 33
16/11/2022	CG7			

PHARMACIE SMARA EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou BENNANI KENZA
ou BENNANI KENZA Date
43 Bd ALIYAATA HAY MOHAMMADI
Tél. 05 22 61 83 24 CASABLANCA

Montant de la Facture

Dr. Ahmed LAKALECH
Médecin Généraliste
Hay Lamia Blok 6 - N°2 bis
Hay Mohammedi-Casablanca
Tél:05 22 02 81 33

PHARMACIE SMARA
BENNANI KENZA
43 Bd ALIYAATA HAY MOHAMMADI
Tél. 05 22 61 83 24 CASABLANCA

15/11/2022 231.00

ANALYSES - RADIOPHGRAPHS

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Signature	15/11/2022	12.870	967,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

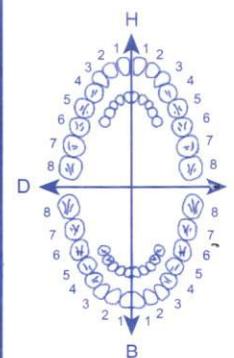
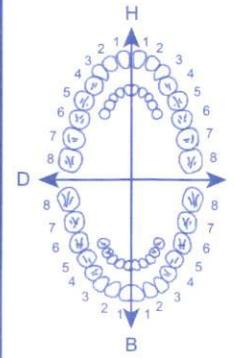
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	D	G	
	25533412	00000000	21433552	
	00000000	00000000	00000000	
	35533411	00000000	11433553	
	B			
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LAKLALECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N°2 BIS

Hay Mohammadi, Ain Seba

Casablanca

Tél. : 05.22.62.81.38

الدكتور أحمد لقلوش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي ملياء، بلوك 6 رقم 2 مكرر

حي المحمدى عين السبع - الدار البيضاء.

الهاتف : 05.22.62.81.38

Casablanca, le : 15/11/2022 الدار البيضاء في :

ACHMAOUI

SIMANE

51,00

11

TA NGANIC

500

= 1000

89.00

21

OXYMATEC 90 ml

un, 10 ml

46,00

31

STIMOL 50 ml

ml

CAS EX, 50 ml

186,00

Ahmed LAKLALECH

22 rue Qââfala

N°2 bis

Hay Mohammadi-Casablanca

05.22.62.81.38



Ordonnance

Dr.Ahmed LAKALECH
Médecin Général
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél:05 22 62 81 38

Cir. le: 11/12/20

Nom & prénom : ACHMAOUI JIHANE

tel: 05 22 61 83 24
43 BD AL YATRA HAY MOHAMMADI
BENNAI KENZA
PHARMACIE SMIRRA



38.50
x6 :

1) MALTOFER 100g g/(86mg)

10g 2x Avant

231.00

Dr.Ahmed LAKALECH
Médecin Général
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél:05 22 62 81 38

2018-06-27 10:22:22
2018-06-27 10:22:22
2018-06-27 10:22:22
2018-06-27 10:22:22
2018-06-27 10:22:22

2018-06-27 10:22:22



BILAN BIOLOGIQUE

Nom / Prénom: AHMADOU JIHANEDate: 15/12/22

Hématologie

- NFS - Plaquettes
- Réticulocyte
- Frottis Sanguin
- VS
- CRP

Glucose

- Glycémie à jeun
- GPP
- HbA_{1C}

Néphrologie

- Urée
- Créatinine
- Clairance de Créatinine
- Acide Urique

Ionogramme Sanguin

- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Mg⁺⁺

Bilan Lipidique

- Cholestérol Total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Bilan Hépatique

- Phosphatases Alcalines
- Transaminases, ASAT, ALAT
- Gamma-GT
- Triglycérides

Autres:

Bilan Hémostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogène
- INR

Bilan Martial

- Fer Sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Bilan Hormonal

- TSH
- T4L
- T3L
- AC ANTI TPO
- AC ANTI TG
- AC ANTI R'TSH
- Cortisolémie de 8h
- FSH-LH
- OEstrogènes
- Testostérone
- Prolactine

Bilan Prostatique

- P.S.A Totale
- P.S.A Libre

Bilan Cardiaque

- CPK (créatinine Phosphokinase)
- Troponine

Bilan Phosphocalcique

- Dosage Vitamine D
- Calcémie
- Calciurie
- Phosphorémie

Groupe Sanguin

- ABC
- Rhésus
- RAI

Bilan Gestationnel

- TPHA-VDRL
- Sérologie Rubéole
- Sérologie Toxoplasmose

Ionogramme Urinaire

- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Urée
- Créatinine

Examen des Urines

- ECBU
- Antibiogramme
- Protéinurie des 24h
- Microalbuminurie des 24h

Cachet du Médecin

Dr. Ahmed EAKLAECH
Médecine Générale
N° 203 - Casablanca
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 62 81 33

ختبر التحاليل الطبية القدس

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale AL QODS

LARBI RAMDANI pharmacien biologiste

Casablanca le 15 novembre 2022

Mlle ACHMAOUI JIHANE

FACTURE N°	12183
------------	-------

Analyses :

B216 Numération formule sanguine -----	B	80	
B118 Glycémie (à jeûn) -----	B	30	
B119 Hémoglobine glycosylée -----	B	80	
B146 +B147 Transaminases -----	B	100	
B161 Thyroxine T4 libre -----	B	200	
B164 Thyreostimuline (TSH us) -----	B	180	
B154 Ferritine -----	B	200	Total : B 870

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	
TOTAL DOSSIER		967,00 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Neuf Cent Soixante Sept Dirhams

LABORATOIRE D'ANALYSES
DE BIOLGIE MÉDICALE AL QODS
158 BD DE GRANDE CEINTURE
HAY MOHAMMADI - CASABLANCA
TEL: 05 22 69 15 65 / 05 22 69 18 63 X 74

مختبر التحاليل الطبية القدس

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale AL QODS

LARBI RAMDANI pharmacien biologiste

Edition du : 15/11/22

Réf. : 22K1051

Code patient : 19955 du : 15/11/22

Mlle ACHMAOUI JIHANE

Docteur AHMED LAKLAECH

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

BIOCHIMIE

			Normales	Antériorités
Glycémie ----- :	0,93	g/l	0,7 - 1,1	
Soit :	5,20	mmol/l	3,88 - 6,11	
Hémoglobine glycosylée ----- :	5,25	%	4 - 6,5	

ختبر التحاليل الطبية القدس

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale AL QODS

LARBI RAMDANI pharmacien biologiste

Edition du : 15/11/22

Réf. : 22K1051

Code patient : 19955 du : 15/11/22

Mlle ACHMAOUI JIHANE

Docteur AHMED LAKLAECH

			Normales	Antériorités
Transaminases - SGOT / ASAT -----:	15	UI/l		< 32
Transaminases - SGPT / ALAT -----:	12	UI/l		< 45

HORMONOLOGIE

T4 Libre ----- :	17,68	pmol/l	12 - 22
(Méthode E.Chimiluminescence411 Roche-Cobas)			
T S H (us) ----- :	1,10	μU/ml	0,27 - 4,21
(Méthode E.Chimiluminescence411 Roche-Cobas)			

MARQUEURS

Ferritine ----- :	7,43	* ng/ml	13 - 150
(Méthode E.Chimiluminescence411 Roche-Cobas)			

LABORATOIRE D'ANALYSES
DE BIOLOGIE MÉDICALE AL QODS
158,bd De Grande Ceinture Hay Mohammadi
Casablanca-Tél:05 22 60 18 65 / 0522 63 78 74 - Fax 0522 60 78 68 - Casablanca
Patente N° : 31800310 - I.F : 48001330 - I.C.E : 001701811000003